



**Etablissement
primaire et secondaire
de Prilly**

Chemin de l'Union 1
Case postale
1008 Prilly

Aux parents des élèves et
Aux professionnels de l'école

Réf. SC

Prilly, novembre 2022

Consommation de « puffs » : Prévention et recommandations

Madame, Monsieur,

Confrontés depuis quelques semaines au phénomène de consommation de « puffs » dans notre école, nous vous faisons part de quelques informations et références sur ce sujet. Le but de ce courrier est de vous inciter à participer à la prévention de ces pratiques et à vous donner quelques éléments pour en parler avec vos enfants. Vous pouvez aborder la question sous l'angle de la santé, de l'addiction et/ou de l'écologie. Vous trouverez un résumé des informations générales concernant ces produits [au dos de la présente](#). Les liens ci-dessous vous permettent de trouver des compléments.

Les maîtres de classe de l'établissement sont encouragés à traiter le sujet en fonction de l'âge de leurs élèves et en utilisant des éléments présents dans les différents supports d'information (TV, internet, radio, etc...). Il est nécessaire que les jeunes entendent un discours commun entre la maison et l'école.

Sur le périmètre scolaire, il est interdit de fumer. Nous sanctionnerons donc les élèves de la même manière que pour la consommation d'autres produits interdits. Les cigarettes électroniques seront saisies et vous serez informés. Nous vous remercions donc d'interdire à vos enfants d'emporter ce genre d'objets à l'école ou en sortie scolaire.

Si nécessaire, le groupe santé de l'école est à disposition des parents et des élèves pour aborder la question. Vous pouvez utiliser les canaux habituels pour le contacter. Vous trouverez ses coordonnées sur notre site internet, notre bulletin d'information ou via le secrétariat.

Tout en espérant que cette action de prévention portera ses fruits, nous vous remercions pour votre collaboration et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Pour le conseil de direction :
S. Corday

Liens d'information

Unité vaudoise de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS). « **Feuille d'information et recommandations** »

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/sante_a_l_ecole/fichiers_pdf/Feuille_info_puff_bars_2022.pdf

Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT). « **Puff Bar et autres e-cigarettes jetables. Fiche d'information** »

https://www.at-schweiz.ch/userfiles/files/Downloads/Factsheets/Fiche%20d'information_Puff%20Bar.pdf

Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT). « **Systèmes électroniques de délivrance de la nicotine** »

<https://www.at-schweiz.ch/fr/connaissances/produits/seden>

Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT). « **Les cigarettes électroniques sont-elles inoffensives ?** »

[https://www.at-schweiz.ch/userfiles/files/Downloads/a137\(1\).pdf](https://www.at-schweiz.ch/userfiles/files/Downloads/a137(1).pdf)

Informations générales



Les puffs (« bouffées » en anglais) sont de mini-cigarettes électroniques préremplies et jetables (et non rechargeables comme les cigarettes électroniques usuelles) aux arômes sucrés ou fruités (fraise, banane, goût bonbon, etc.), et aux emballages colorés. Arrivées en 2019 aux Etats-Unis et disponibles en Europe depuis le courant de l'année 2020 via les réseaux sociaux tels que TikTok ou Instagram, elles sont désormais à la mode chez les adolescents. Or, vapoter avec des puffs est mauvais pour la santé et l'environnement.

Pourquoi les puffs sont-elles dangereuses pour la santé ?

La plupart des puffs contiennent de la nicotine, substance qui entraîne une forte dépendance. Selon le taux de nicotine qu'elle contient, une puff correspond en moyenne à 40 cigarettes, et à un prix attractif.

Les jeunes sont particulièrement vulnérables à la nicotine, en raison de ses effets sur le développement de leur cerveau. L'accoutumance à la nicotine risque de conduire les adolescents à se tourner vers l'usage du tabac : c'est une véritable **porte d'entrée vers le tabagisme**.

Si les conséquences sur la santé de la nicotine sont connues, celles des autres substances inhalées lors du vapotage doivent encore être précisément évaluées.

Bien que certains fabricants nationaux et étrangers respectent la réglementation, d'autres produits, sont également accessibles au public sans respect de la réglementation :

- vente sur internet permettant aux adolescents mineurs d'acheter des puffs, alors que la vente aux mineurs de ces produits, comme de tout produit de vapotage, est interdite ;
- forte promotion des « puffs » sur des réseaux sociaux fréquentés majoritairement par des jeunes (alors que la publicité et la promotion directe ou indirecte sont interdites) ;
- non-respect des taux de nicotine qui peuvent dépasser le taux autorisé (taux inférieur à 20 mg/ml).

Dans le canton de Vaud, la législation n'a pas encore fixé d'âge légal pour acheter les puffs.

Les puffs : un problème écologique

Les puffs doivent être jetées à la déchetterie ou dans les boîtes pour piles usagées ou déchets électroniques. C'est difficile de respecter ces consignes de tri. Ces vapoteuses jetables sont donc une nouvelle source massive de déchets.

